LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

L'audit de l'État sur l'Institution : claque ou opportunité ?



par Adrien Montoille – Président des P.P

a nouvelle est tombée il y a peu de la plume d'Amélie de Montchalin, ministre de tutelle en charge des Comptes Publics et publiée par le site Politico puis relayée par Paris-Turf et que vous pourrez télécharger à partir d'un lien situé à la fin de ce Grain de Sel. La ministre donne à l'Inspection Générale des Finances une mission d'audit sur « la Gouvernance et les financements de la filière hippique ». Plusieurs précisions importantes figurent dans cette lettre de mission. Son périmètre est celui de la « sousfilière courses » incluant ainsi le PMU et les sociétésmères. La demande formulée est d'analyser « la stratégie de croissance et la gouvernance de la filière » ainsi que, et c'est logique, de formuler des « propositions d'évolution de la structuration de la filière ». Cet audit n'est semble-t-il pas, dans l'intention de la ministre, destiné à rejoindre les milliers de documents d'analyses qui finissent au fond d'un placard.

Faut-il se réjouir que la puissance publique s'intéresse une nouvelle fois en profondeur à notre

Vendredi 21 mars 2025 - N°511

Institution et veuille nous accompagner dans la construction de notre avenir ou faut-il s'inquiéter de décisions à venir qui mettraient à mal à nos grands équilibres? Ce courrier qui évoque ouvertement la transformation en société de notre GIE PMU, ouvret-il des perspectives d'évolutions et des opportunités intéressantes? Restons méfiants.

Un jugement extrêmement critique

Dès la première page, la ministre fait un résumé sans concession de la trajectoire financière du PMU, à rebours des propos toujours positifs de ses dirigeants. Elle souligne que — contrairement aux autres catégories de jeux - il faut noter une forte baisse du produit brut des jeux qui est revenu de 2,5 mds d'euros en 2012 à 1,7 Mds en 2023 et que ce repli doit être mis en regard d'une baisse sensible du nombre de parieurs. Bref, cela ne peut pas durer d'autant plus que cela impacte non seulement le financement de la filière hippique mais aussi les recettes de l'État. Aucun doute que la ministre de tutelle a des raisons de ne pas être satisfaite.

Les deux société-mères ne sont pas épargnées non plus dès lors que la mission d'audit pointe du doigt les difficultés des sociétés-mères « à accompagner le PMU dans sa stratégie de croissance » c'est-à-dire à jouer son rôle de membres du GIE. Plus loin dans ce courrier la ministre souhaite des propositions visant à améliorer le fonctionnement des sociétés-mères à travers ses différentes et nombreuses instances et évoque la nécessaire mutualisation de moyens notamment des « fonctions supports » dont les PP soulignent à longueur de *Grain de Sel* qu'elles devraient faire l'objet d'un regroupement depuis que

LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

nous sommes – ensemble – dans un immeuble commun.

Sur ce sujet comme sur d'autres, la ministre siffle la fin de la partie et donne le sentiment de vouloir reprendre la main

Quelles conséquences?

La ministre réclame à l'Inspection des Finances des propositions concrètes sur l'organisation de la filière, le fonctionnement de sa gouvernance mais aussi sur les charges, la répartition des allocations ou encore l'organisation du PMU et son statut de GIE. Un spectre particulièrement large.

Dès lors, deux hypothèses sont possibles :

- Soit l'État fixe un cadre et des objectifs pour que l'Institution se réorganise, que les sociétés-mères s'imposent dans une nouvelle stratégie de développement du PMU, que les économies de fonctionnement espérées avec le regroupement des services dans un immeuble communs soient enfin effectives. Nous ne pourrons alors que nous féliciter que l'État nous oblige à accélérer notre transformation, nous impose de prendre nos responsabilités pour le développement des paris hippiques, de mettre fin à nos querelles de clocher, et de nous mettre en ordre de marche pour enrayer la spirale de crise aujourd'hui enclenchée.
- Soit l'État veut (re)prendre la main sur le fonctionnement de l'Institution, prendre une place prépondérante dans la nomination des dirigeants, décider de notre politique de distribution des encouragements à l'élevage, remettre en cause les statuts et le monopole du PMU sur le réseau physique. Ce second cas de figure priverait l'Institution de maitriser son propre destin au profit d'une puissance publique dont on sait qu'elle n'est

pas un gestionnaire idéal. Est-ce à l'État de décider de la répartition des allocations, des hippodromes qui faut fermer ou développer, de nos programmes, de notre Code des Courses ? Je ne le crois pas.

Si enfin, les paris hippiques sortent du cadre du monopole donné aux sociétés de courses, nous devrons renoncer à ce qui fait la réussite du modèle français depuis plus de 130 ans. Si le pari hippique devait entrer dans le champ concurrentiel en donnant par exemple au PMU un statut de société anonyme, nos courses suivraient la voie de la marginalisation suivie par les courses italiennes ou allemandes. La fin des ambitions d'une grande nation de courses.

Quelles réactions?

Pour l'heure France Galop et le Trot ont publié un communiqué commun se félicitant de cet audit commandé par la ministre des Comptes Publics. Il n'y avait évidemment pas d'autres alternatives que de se déclarer satisfait et d'affirmer une volonté de collaborer avec les inspecteurs chargés de l'audit.

Il va falloir être maintenant très convainquant pour montrer aux auditeurs que nous sommes capables de construire notre propre avenir, de redresser la barre. Et compte tenu du planning souhaité par la ministre, il va falloir aller vite. Souhaitons que des prochaines réunions exécutives des instances du Trot, du Galop et du PMU sortent des mesures concrètes et visibles pour montrer que nous allons dans le bon sens. Sinon, c'est – à très court terme – l'État qui l'imposera et pas forcément d'une manière qui nous conviendra.

Pour lire la lettre de mission de la ministre des comptes publics cliquez \rightarrow <u>ICI</u>

Partagez avec nous vos avis, vos idées, vos critiques en nous écrivant à <u>associationpp@yahoo.fr</u>